



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2018 à 20 H 30

Présents : MICHAULT Patrick, AVRILLIER Véronique, AVRIT Clovis, CARREAU Gérard, LEGER Sylviane, MARTIN-CORREIA Alexandra, MICHAULT Nelly.

Absents excusés : BLANC Sébastien, ASSET Marc, VALLON David.

Absents : FILLION-NICOLLET Julien, OBIN Aurélie, PILLET Laurence.

Quorum atteint

Pouvoir de vote : ASSET Marc à MICHAULT Patrick, David VALLON à Véronique AVRILLIER.

Président de séance : MICHAULT Patrick

Secrétaire de séance : MARTIN-CORREIA Alexandra.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 14 juin 2018 est approuvé à l'unanimité

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le maire demande de rajouter une délibération autorisant la signature d'une Déclaration Préalable pour la mise en peinture de 3 façades à l'école maternelle. Pas d'objection.

Communication des décisions prises en vertu de la délégation de compétence : NEANT

Décision	Tiers	Objet	Montant

Pour information, paiement de diverses factures :

API RESTAURATION		Repas cantine mai 2018	1 295.85
ALPHA		Terreau fleurissement commune	199.00
DE LAGE LANDEN		Indexation 2018 location copieurs	16.14
ASSOC SAVOYARDE CLASSE DECOUVERTE		Classe découverte 2018	5 720.00
MAITRE FIAT SANDRINE		Honoraires affaire GONTHIER CH	1 440.00
SERTPR		Enrobé route du Combet	42 736.80
JOCATOP		Fournitures scolaires Rognaix	102.00
PERRIER Sébastien		Fauchage voirie 13,700 km	5 721.12
TERRITORIAL		Abonnement gestion du cimetière	61.90
LAURENAT		Repas suite corvée 8/06/2018	183.50
STATION U		GAS OIL véhicules techniques	171.20
ARTEIS		Fournitures scolaires Esserts-Blay	30.45
BOURRELIER		Fournitures scolaires Esserts-Blay	92.07
LIBRAIRIE DES BAUGES		Fournitures scolaires Esserts-Blay	181.90
BATTERIE 73		Batterie sono portative	115.44
FOIRFOUILLE		Boîtes rangement cuisine salle poly	87.87
REX ROTARY		Copies supplémentaires	43.36
POINT P		Pinceaux brosses peinture	36.74

NOREMAT	Marteaux épareuse	342.84
WURTH	Vis épareuse	425.76
WURTH	Ecrous épareuse	54.34
LOYET	Transport piscine et Hautecour	448.00
RGD 73-74	Mise à disposition de fichiers pour adressage	355.00

ORDRE DU JOUR :

1. Régularisation emprise de la route du Cudray non cadastrée

Il est rappelé que la route qui traverse le hameau du Cudray depuis l'entrée du village jusqu'à la maison de Monsieur Genet n'apparaît pas au cadastre. Cette route a été mise en goudron, est entretenue et déneigée par la commune depuis sa création mais n'est toujours pas dans le domaine public.

Le projet de régularisation concerne une vingtaine de parcelles pour une dizaine de propriétaires et consisterait à passer dans le domaine public l'emprise (bande roulante) de la route actuellement non cadastrée. Les propriétaires concernés, sollicités, ne seraient à priori pas hostiles à céder à la commune l'emprise de la route leur appartenant actuellement.

Une consultation auprès de quatre géomètres a été lancée en vue d'effectuer :

- Le relevé de la route existante (piquetage ou relevés de points)
- Etablissement du plan et de l'état parcellaire
- Etablissement des documents d'arpentage et recueil des signatures
- Etablissement et enregistrement des actes administratifs de cession.

Le cabinet de géomètres Mesur'Alpes a été retenu pour un devis de 9 468.00 € TTC

Il convient d'approuver aujourd'hui ce projet et d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

Vote : Pour : 9 voix

2. ONF – Programme de coupes 2019

Monsieur le maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du directeur d'Agence territoriale ONF de la Savoie concernant les coupes à asseoir en 2019 en forêt communale relevant du Régime Forestier et prévues au plan d'aménagement.

Le conseil municipal, est invité à :

- *Approuver l'état d'assiette des coupes proposées :*

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé	Surface	Année prévue	Contrat bois façonné
11	Emprise	120	0.4	2019	<input checked="" type="checkbox"/>
13	«	120	0.4	«	<input checked="" type="checkbox"/>
12	«	120	0.4	«	<input checked="" type="checkbox"/>
17	«	120	0.4	«	<input checked="" type="checkbox"/>
14	«	120	0.4	«	<input checked="" type="checkbox"/>
19	«	100	0.4	«	<input checked="" type="checkbox"/>
18	«	100	0.4	«	<input checked="" type="checkbox"/>
22	«	100	0.4	«	<input checked="" type="checkbox"/>
20	«	100	0.4	«	<input checked="" type="checkbox"/>
6	«	300	3	2019	<input checked="" type="checkbox"/>

Parcelle 6 : mutualisation de l'exploitation avec la forêt privée (par câbles)

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

- *Précise pour les coupes inscrites, la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation.*
- *Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.*

Vote : Pour : 9 voix

4. Modification du titulaire du bail de location de l'appartement de l'école

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie émanant du locataire de l'appartement communal situé à l'école. Il sollicite du fait de changement dans sa situation familiale, pouvoir garder l'appartement à son seul nom. Le bail est valide jusqu'au 30/08/2021. Monsieur le Maire demande que soit vérifié au 30/08/2018, le paiement de la totalité des arriérés.

Vote : Pour : 9 voix

5. Approbation avenant convention pâturage de la Gittaz

Après l'entrevue avec les membres de la commission « forêt », il a été proposé à M. FILLION Gilbert qui a accepté, un projet d'avenant à la convention de location de la montagne de la Gittaz (section E, parcelle 60 de 320 ha dont 20 ha exploitables). Il est autorisé l'inalpage de 30 génisses. La location est consentie pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 mai 2021. Le loyer de base s'élève pour 2018-2019 à 119,12 € et sera indexé chaque année sur la variation de l'indice national des fermages et repris dans l'arrêté préfectoral annuel.

Il convient de valider cette convention et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Vote : Pour : 9 voix

6. Arlysère - Contrat d'exécution à la convention cadre pour la gestion du service EAU

Arlysère et la commune ont signé une convention cadre et un contrat d'exécution (délibération du 07/12/2017/085) pour la gestion du service de l'eau à compter du 01/01/2018 (transfert de compétences).

Il avait été listé les missions confiées à la commune :

- Le nettoyage, la maintenance, les réparations courantes, la gestion des fuites, l'entretien des réservoirs, des captages, des ouvrages hydrauliques et de tout autre équipement concerné par le service
- Les travaux relatifs aux branchements et compteurs (renouvellement et changement)

Monsieur le Maire propose que soit rajouté à cette liste, le relevé des compteurs et la gestion d'un service d'astreinte 24/24H, 7/7jours.

Il est rappelé le contenu des dépenses à rembourser par Arlysère à la mairie :

- Les dépenses de personnels des agents techniques dévolus aux missions
- Les frais liés à l'utilisation des équipements techniques (véhicules, outillages...)
- Les frais administratifs généraux liés à la convention

Il convient de valider cette proposition et de modifier en conséquence le contrat d'exécution.

Vote : Pour : 9 voix

7. Motion sur le devenir des trésoreries de Grésy sur Isère et Beaufort

La Direction Générale des Finances Publiques vient de faire savoir qu'elle prévoit, à compter du 1er janvier 2019, la suppression des trésoreries de Grésy sur Isère et de Beaufort au motif d'un regroupement avec la Trésorerie d'Albertville. Elle explique cette décision au vu du contexte global de dématérialisation des services.

Faisant le constat des manques de moyens à la trésorerie d'Albertville générant des délais de paiement non conformes à la réglementation et mettant en difficulté les entreprises, il est proposé d'adresser une motion à la DGFIP, s'inquiétant de ces mesures afin que les moyens soient confortés et mutualisés sur le territoire et plus particulièrement en Trésorerie d'Albertville en conservant les trésoreries de Grésy sur Isère et de Beaufort.

Vote : Pour : 9 voix

8. Médiation préalable obligatoire pour les recours contentieux des fonctionnaires, convention avec le CDG

Afin de prévenir et résoudre plus efficacement les différents pouvant survenir avec les agents, le Centre de Gestion de la Savoie a accepté d'être le médiateur auprès des collectivités en cas de litiges avec leurs agents pour une période d'expérimentation jusqu'au 18/11/2020.

Ces litiges peuvent portés sur des décisions défavorables en matière de rémunération, disponibilité, congé sans traitement, de réintégration à l'issue d'un détachement, d'une disponibilité, d'un congé parental, d'avancement de

grade ou promotion interne, de formation, d'adaptation au poste de travail pour raisons de santé ou de changement d'affectation pour raisons de santé.

Le médiateur, soit le CDG73, dans le cadre de sa mission est tenu au secret et à la discrétion professionnelle.

Seules peuvent bénéficier de ce service gratuitement les collectivités affiliées. Pour celles qui acceptent, une convention est proposée avec le CDG73.

Considérant le bienfondé de la démarche, il est proposé d'adhérer au dispositif d'expérimentation jusqu'au 18/11/2020 et d'autoriser le maire à signer la convention

Vote : Pour : 9 voix

9. Délibération concernant la signature d'une Déclaration Préalable pour la mise en peinture de 3 façades à l'école maternelle.

Afin de pouvoir établir et signer la déclaration préalable qui doit être déposée pour la mise en peinture des 3 façades de l'école maternelle, Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de lui donner son accord.

Vote : Pour : 9 voix

Pour information :

⇒ URBANISME (Mme Avrillier Véronique)

Permis de Construire accordés :

- M. Dulondel Manuel En Bayer, Démolition d'un petit abri en bois et construction d'un garage accueillant 3 véhicules.

Déclarations Préalables accordées :

- M. Aguetaz Jean Pierre, La Fontaine, Remplacement de 2 portes fenêtres bois 3 vantaux par 2 portes fenêtres en PVC couleur chêne Doré.
- M. Léger Jean Claude, Savandet, Pose de volets roulants couleur chêne Doré
- Mme Flandin Christiane, En Bayer, Mise en place d'un grillage d'une hauteur maximale de 1,50 m et de gabions sur une longueur de 10 m.

Demandes de déclarations Préalables :

- M. Burgos Sébastien, La Fontaine, Réalisation d'une clôture bois entre sa parcelle et le jardin de son voisin.
- M. Ruet Albert, Saint Paul Sur Isère, Remplacement de 2 fenêtres bois par 2 fenêtres en PVC Chêne Doré
- Mme Lurienne Karine, Le Replein, Suppression d'une haie de végétation plantée devant un muret pour une palissade gris anthracite d'une hauteur de 1,50 m et mise en crépis du mur qui s'effrite.
- Mme Bozon-Sauge Jeannine, Remplacement d'une porte de garage en bois 2 vantaux par une porte basculante en fer de couleur bois.
- Mairie de Saint Paul Sur Isère, Mise en peinture de 3 façades extérieures de l'école maternelle. Les murs et les encadrements seront de de couleur grise.

⇒ Déclaration d'Intention d'Aliéner : la commune n'exerce pas son droit de préemption

- Vente GUILLOT/ SCI le Gorrat (BLANC-GONNET), les Champs
- SAFER : Vente Le Fayet d'en Haut, les Nants
- SAFER : Echange Les Mollies/ le Cudray
- SAFER : vente Le Parc d'en Bas

Forêt :

⇒ Parcelle 21

- La parcelle 21 n'a pas été vendue, elle sera proposée en vente de gré à gré sous la direction du garde forestier en accord avec la commune.

- Secteur de Charvan : Il y a de nombreux bois cassés et scolytés. Ils ont été martelés et seront proposés à la vente de gré à gré sous la direction du garde forestier en accord avec la commune.

Pour information

⇒ Subventions obtenues :

- Du Conseil Général, programme FDEC 2018 pour – aménagement d’un magasin d’archives : 21 395 €
- Mise en accessibilité et rénovation énergétique salle polyvalente : 53 252 € - Changement des points lumineux à l’école : 2 265 € - Pose de barrières de sécurité : 7 690 €
- Du Conseil Savoie Mont-Blanc : piste forestière, accès parcelle 27 : 3 557 €

⇒ Glissement de terrain sur la piste d’accès à la montagne de la Gittaz.

- Visite du RTM le 18/06.
- Devis pris en charge par RTE. Affaire classée.

En août, le service du RTM devrait venir vérifier le glissement des Rottes

⇒ Affaire DENCHE Jean-Robert, infraction à l’urbanisme, la Ville

- Monsieur le maire donne lecture de l’email de M. Gidel
- La commune demandera que les dommages et intérêts fixés par le jugement initial soient versés à la commune.
La commune se rapprochera de son avocat afin de savoir comment les frais de justice engendrés pour ce dossier par la commune seront pris en compte.

Dates de la prochaine réunion du conseil : le 30 août 2018 à 19h00

Dates des prochaines réunions de travail pour le PLU : le 26 juillet à 14h00

Tour de table du Conseil Municipal

Mme Nelly Michault :

Demande s’il serait possible d’acheter un petit congélateur pour la cuisine de la salle polyvalente. Le Conseil Municipal n’y voit aucune opposition.

A ce propos, Monsieur MICHAULT indique que la vaisselle neuve a été livrée et propose plutôt que de jeter cette vaisselle usagée, elle soit donnée à une association telle que Emmaüs ou le CAP’S. Adoptée

Mme Sylviane Léger :

Demande si la buse dans le virage au-dessus du captage du Cudray est bouchée. La buse est effectivement bouchée par des racines, de la terre, ... Elle sera bien évidemment remplacée et le regard réaménagé.

Mme Véronique Avrillier :

Demande comment vont s’organiser les travaux de la salle polyvalente ?

Monsieur le maire propose qu’un planning de travaux soit établi avec le maître d’œuvre : Mme Gonnessat, Monsieur Marc Asset, Responsable de la Commission Travaux et les Conseillers Municipaux.

Il suggère que l’on commence par exemple par le remplacement des fenêtres et des portes. Et propose que cette discussion soit abordée lors de la réunion du 19 juillet 2018.

Parole aux personnes qui assistent au Conseil Municipal.

Monsieur Muttet Maurice demande où sont actuellement les employés Municipaux et s’il serait possible que le chemin derrière le cimetière de St Antoine jusqu’aux Bottières soit élagué par les employés.

Monsieur le maire explique que les agents sont actuellement occupés à ouvrir les chemins (le Vaz et d’autres) que le travail est long car l’entretien par les propriétaires n’est pas réalisé et que ces chemins se referment sur eux mêmes. Un courrier sera envoyé aux différents propriétaires afin que ceux-ci entretiennent leur terrain.

Hier encore, les employés étaient sur le chemin derrière chez M. Martial Blanc.

Fin de la séance à : 22 :00

Compte-rendu validé par Monsieur MICHAULT

Secrétaire de séance :

Alexandra MARTIN-CORREIA